

Que devient le crédit immobilier lorsque la vente est annulée ?

Lorsque vous avez pris un crédit pour acheter un bien immobilier auprès d'une banque, mais que la vente est annulée, vous devez rembourser à la banque :

- Les sommes que la banque a déjà débloquées
- Les intérêts déjà courus
- Et des frais d'études. En effet, la banque peut vous facturer des frais d'études, dont le montant ne peut pas dépasser 0,75 % du montant du prêt, ni 150 € . L'offre de prêt que vous avez acceptée doit indiquer le montant de ces frais et la façon dont vous devez les verser à la banque.

Questions - Réponses

- Que devient la vente lorsque le crédit immobilier est refusé ?
- Garantie co-emprunteur : que faire en cas de divorce ou de séparation du couple ?

TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES

Textes de référence

- Code de la consommation : article L313-38
Sommes à rembourser
- Code de la consommation : article R313-22
Frais d'étude plafonné